



INVITATION

SEMINAIRE CONTACT

**Le règlement de travail,
instrument normatif essentiel et pourtant tellement méconnu !**

le 26 mai 2011 de 13h30 à 16h00
à LOYERS (Office Park Burogest)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre seconde demi-journée d'étude organisée en collaboration avec notre partenaire SD Worx ayant comme sujet le règlement de travail.



Trop souvent à titre d'employeur, vous avez été confronté à une des questions suivantes:

- Quels sont les règles en matière de fixation de vacances annuelles? Dois-je accorder une priorité à certains travailleurs en cas de demandes simultanées de vacances?
- Puis-je appliquer une amende à un travailleur?
- Comment agir face à un travailleur qui dégrade volontairement les outils de travail?
- Puis-je imposer le port d'une tenue vestimentaire à mes travailleurs ?
- Puis-je utiliser les images enregistrées par les caméras vidéo à l'égard d'un travailleur coupable d'une faute grave?

Le règlement de travail peut vous aider à répondre à ces interrogations !

Situé au carrefour formé par les obligations légales et la gestion opérationnelle de toute entreprise, le règlement de travail est aussi le premier instrument normatif d'une bonne gestion du personnel. Ce document obligatoire dans toute entreprise occupant du personnel est trop souvent méconnu, désuet, inexistant ou inadapté. Pourtant, correctement élaboré, il permet de régler ou même d'anticiper les conflits en posant les bases de l'organisation et du fonctionnement de votre entreprise.

Lors de cette formation, Madame Cindy Chaufouraux, responsable du service juridique chez SD Worx, passera en revue tous les points d'attention essentiels liés à ce document.

Nous aborderons de façon interactive et pragmatique :

- le cadre législatif;
- les mentions obligatoires;
- les possibilités de clauses supplémentaires, qui bien que non obligatoires, peuvent constituer un véritable outil de management;
- la procédure d'introduction et de modification.

Les frais de participation, par personne, s'élèvent à **50 €** pour les membres de la Fédération et à **125 €** pour les non membres. Veillez noter qu'aucune demande de reconnaissance n'a été introduite auprès des autorités régionales et communautaires.

En espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Vincent FREDERICQ, Secrétaire général

A nous renvoyer par e-mail à secretary@femarbel-ferubel.be ou par fax au **02/414.01.35**

Réservation(*)

Madame / Monsieur
représentant l'établissement
inscrit la(les) personnes suivantes :

.....
.....

au **SÉMINAIRE-CONTACT** du **jeudi 26 mai** 2011 (de 14h à 17h)
à l'**OFFICE PARK de BUROGEST** - Av. des Dessus-de-Lives, 2 – 5101 Loyers
et verse ce jour la somme de € au compte FEMARBEL n°**BE23 9790 8746 3891**
avec la mention : /contact SDWORX-05-2011

(*) Toute annulation moins de deux jours ouvrables avant la journée ne donne pas lieu à remboursement des frais d'inscription.